

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
N° 24-06-254

DIRECTION DE L'URBANISME

**OBJET** : numérotation de voie – EHPAD Les Charmettes – avenue Jean Moulin - Parcelle AL83

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

VU la demande de la société COLISEE en charge des travaux (PC 077 468 18 00003 M01) sur l'EHPAD Les Charmettes avenue Jean Moulin pour un arrêté de numérotation suite à la réalisation de logements accessibles depuis un ascenseur situé sur le pignon sud-ouest du bâtiment,

CONSIDÉRANT la nécessité de numérotter l'accès supplémentaire suite à la création de logements sur l'EHPAD Les Charmettes situé sur la parcelle AL83,

### ARRETE

**Article 1** : l'accès supplémentaire sera identifié avec la numérotation suivante : **5A** avenue Jean Moulin.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations adressées à :

- M. Arthur TEMUR
- Police Nationale
- Enedis
- GRDF
- VEOLIA EAU
- INSEE - recensement
- EPAMARNE
- SIETREM
- Orange
- Cadastre de Meaux
- Services Fiscaux
- Poste de Torcy
- Centre Incendie et Secours
- Police Municipale

Le présent arrêté peut fait l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de celle-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Le demandeur peut également introduire un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Torcy, le vingt-six juin deux mille vingt-quatre

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le

03 JUL. 2024

03 JUL. 2024

